

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

N° 2. Lausanne, le 15 Janvier 1865. X^e Année.

SOMMAIRE. — D'un dépôt fédéral de la guerre. (*suite*). — Considérations sur l'art de la guerre chez les Anglais. — Nouvelles demandes de réforme dans l'habillement de l'armée suisse. — Nominations. — Avis.

D'UN DÉPÔT FÉDÉRAL DE LA GUERRE.

(*Suite.*)

1. *Classification des matériaux des archives.*

Ce travail se trouve naturellement justifié par l'emploi et l'utilisation des matériaux. La valeur des matériaux existants ainsi que les dépenses qui ont été faites pour les reconnaissances demeurent un capital improductif si ces matériaux sont inaccessibles.

Il est nécessaire de fixer dans un travail spécial le type et les bases que l'on veut adopter pour la classification des matériaux des archives concernant la connaissance du territoire et la défense nationale, savoir :

La division en séries géographiques des zones frontières.

Dans ces divisions, les matériaux seront répartis en quatre catégories :

- 1^o Descriptions tactiques (topographiques) dans lesquelles rentrent les reconnaissances, les rapports et croquis des positions, les profils et la description des cours d'eau ;
- 2^o Description statistique. En ne considérant que ce qui est d'un intérêt militaire, des formulaires imprimés devront être établis à cet effet ;
- 3^o Importance stratégique (géographique-militaire), emploi des accidents de terrain ;